



5 bd de la République
44380 - PORNICHE

Association
pour la
protection du site
& de
l'environnement
de Sainte
Marguerite

Communiqué

Alors qu'un vif débat s'instaure depuis plusieurs semaines à propos de l'implantation d'éoliennes off-shore près de nos côtes, PRO.SI.MAR. (association environnementale agréée) vient de publier une note de synthèse qui a été adressée à tous les décideurs locaux (voir www.prosimar.org/activite.htm). Vous constaterez que notre association se montre extrêmement réservée sur les projets en cours, pour les raisons suivantes extraites de la note de synthèse:

- la filière de l'éolien off-shore est loin de faire l'unanimité pour l'avenir du fait de la dimension des projets, d'un défi technique non maîtrisé et de coûts exorbitants. Le paradoxe français tient au fait que l'éolien augmente indirectement les rejets de CO2. En effet, l'éolien industriel par son intermittence et son caractère peu prévisible, nécessite une régulation de la production par des centrales thermiques proches pour suppléer à l'insuffisance du vent quand il n'est pas comme il le faut, soit 80% du temps !!!

-Les conséquences d'un développement important de l'éolien industriel risquent fort d'engendrer des modifications de l'écologie locale et de l'écosystème marin : la pêche, le tourisme, la plaisance sont directement concernés.

- L'éolien n'est pas beau : forêts de pylônes de 150 m en mer (5 fois le phare du plateau du Four ou du phare de la Banche), et en plus il coûte cher (investissement d' 1 milliard d'€ pour le projet du banc de Guérande).

En conclusion, l'éolien devrait être privilégié comme rendement d'appoint, c'est à dire utilisé en local, dans le but de réduire la demande au réseau national, et d'éviter ces machines géantes dont on peut craindre l'impact du nombre sur la paysage et l'environnement.

Contact : Hervé JAMET

PRO.SI.MAR. est une Association Environnementale, agréée par arrêté préfectoral du 31/03/78, aux titres des articles L121-8 et L160-1 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'au titre de l'article 40 de la Loi du 10/07/76 sur la Protection de la Nature.

Siège social : Espace Camille Flammarion, 5 boulevard de la République, 44380 PORNICHE

Président :

Alain Doré

tél : 06 80 20 38 40

courriel : info@prosimar.org

fax : 02 40 11 60 31

Correspondance :

chez M. J. Suard

67, Avenue du Littoral

44380 PORNICHE

internet : www.prosimar.org